



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.483/4



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

13 novembre 2020
Original : Anglais

22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Vidéoconférence, 15-16 décembre 2020

Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

Rapport sur des questions spécifiques

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2020

Rapport sur des questions spécifiques

1. Le présent document approfondit les sujets présentés dans le rapport d'avancement (document de travail UNEP/MED WG.483/3) et présente des questions spécifiques liées aux activités qui découlent des décisions IG.24/3 et IG.24/4 de la COP 21 et du mandat de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), pour examen et discussion par le Comité de pilotage de la CMDD :

- A. Évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action régional sur les Consommation et Production Durables (CPD)
- B. Le Prix méditerranéen de l'entrepreneuriat vert
- C. Études d'évaluation : (1) Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1) des Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) ; (2) Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED) ; (3) Étude de prospective MED 2050
- D. Introduction par la Division scientifique du PNUE de la « Salle de situation de l'environnement mondial » (WESR), du Système d'information sur les rapports d'indicateurs pour les Objectifs de développement durable (IRIS pour les ODD) et de la Mesure des progrès II
- E. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et intégration des indicateurs de consommation et production durables
- F. Structures et processus pour la mise en œuvre du Programme 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD) dans les pays méditerranéens
- G. La réponse stratégique du PNUE/PAM à la crise de la COVID-19 en Méditerranée
- H. Adhésion à la CMDD
- I. Préparation de la 19^{ème} réunion de la CMDD

A. Évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action régional CPD

2. Conformément à la décision IG.24/3 adoptée lors de la COP 21, les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action CPD offrent une occasion d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de ces politiques stratégiques et prospectives lors de leur deuxième phase respective, et de se concentrer sur les lacunes, les insuffisances et les perspectives connexes. Les évaluations à mi-parcours représentent également une bonne occasion d'anticiper un éventuel alignement plus poussé de ces cadres stratégiques sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et sur les Objectifs de développement durable (ODD).

3. Le rapport final et le rapport de synthèse des évaluations à mi-parcours permettront de s'assurer que la CMDD et son comité de pilotage, ainsi que les Parties contractantes et le Secrétariat, seront informés des principales conclusions sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SMDD et du Plan d'action CPD, notamment les réalisations et les enseignements tirés, ainsi que les recommandations pour la période restante (SMDD : 2022-2025 ; Plan d'action CPD : 2022-2027) et pour les futures initiatives connexes au sein du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone.

4. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD devraient être soumis en 2021 à la 19^e Réunion de la CMDD (juin 2021), à la Réunion des Points focaux du PAM (septembre 2021) et à la COP 22 (décembre 2021), de manière consolidée et selon une approche intégrée comprenant les résultats de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action CPD.

5. Comme indiqué dans le document de travail UNEP/MED WG.483/3, la méthodologie de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD a été partagée avec le Comité de pilotage de la CMDD et est disponible dans le document d'information UNEP/MED WG.483/Inf.3

6. En ce qui concerne l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action CPD, la méthodologie consiste en une évaluation quantitative et qualitative reposant sur trois composantes principales :

- Indicateurs de CPD : la liste des 25 indicateurs de CPD pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action CPD est en cours d'évaluation, de mise à jour et d'enrichissement. Des fiches d'information seront préparées pour chaque indicateur, en suivant le modèle des fiches d'information des indicateurs du tableau de bord méditerranéen de la durabilité ;
- Rapports sur le Plan d'action CPD : l'évaluation à mi-parcours analysera les rapports officiels des Parties contractantes sur le Plan d'action CPD, comme convenu dans la décision IG.22/5 adoptée lors de la COP 20 (Tirana, Albanie, décembre 2017) dans le cadre des rapports sur le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole Tellurique) – Partie III : Mise en œuvre des plans d'action régionaux et leur efficacité. En juillet 2020, le CAR/CPD a invité ses Points focaux à achever le rapport pour 2016-2017 et à avancer le rapport pour 2018-2019.
- Inventaire des initiatives de CPD : Un examen des projets et initiatives soutenant la réalisation des objectifs opérationnels et des actions du Plan d'action CPD dans les quatre secteurs clés¹ est en cours. Les initiatives examinées comprennent des projets mondiaux, régionaux et transnationaux en rapport avec la CPD mis en œuvre dans la région et les pays méditerranéens. Cette liste sera complétée par un bilan supplémentaire des initiatives en rapport avec la CPD issues du processus de consultation des parties prenantes. Les projets et initiatives en rapport avec la CPD seront organisés par secteur, objectif opérationnel et zone géographique.

Questions à examiner :

7. Sur la base des résultats préliminaires de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD – État des lieux et analyse des lacunes (document d'information UNEP/MED WG.483/Inf.4 – en anglais), le Secrétariat, par l'intermédiaire d'une note pour la consultation des parties prenantes (document d'information UNEP/MED WG.483/Inf.5 – en anglais), consultera divers décideurs et parties prenantes, notamment les membres de la CMDD, les partenaires du PNUE/PAM et les composantes du PNUE/PAM, par le truchement d'entretiens bilatéraux, de groupes de débat (webinaires, ateliers en ligne) et d'une enquête en ligne. Suivant une approche commune, la consultation des parties prenantes portera à la fois sur la SMDD et sur le Plan d'action CPD.

8. En plus du document d'information UNEP/MED IG.483/Inf.4, les principales conclusions de l'analyse de l'état des lieux et des lacunes sont présentées en annexe I du présent document pour examen, observations et ajustements éventuels par le Comité de pilotage de la CMDD. Un résumé des premières conclusions relatives à l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action CPD sera présenté lors de la 22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD pour examen et observations.

B. Le Prix méditerranéen de l'entrepreneuriat vert

9. Lors de sa 21^e Réunion, le Comité de pilotage de la CMDD a encouragé le Secrétariat (CAR/CPD) à poursuivre ses efforts pour préparer et lancer le Prix méditerranéen de l'entrepreneuriat vert, comme prévu par la décision IG.24/3. Le Comité a souligné la nécessité de mettre l'accent sur l'application de critères environnementaux et de gouvernance efficaces et a accueilli favorablement la proposition d'inclure un membre de la CMDD au jury du Prix.

¹ Alimentation, pêche et agriculture ; tourisme ; fabrication de biens de consommation ; logement et construction.

Questions à examiner :

10. Le Secrétariat (CAR/CPD) souhaiterait connaître les points de vue et les suggestions du Comité de pilotage de la CMDD sur les points suivants :

- Une liste de critères pour la sélection des candidats dans les deux catégories disponibles pour la première édition du Prix (c'est-à-dire les entreprises et les autorités publiques) est incluse à l'annexe III du présent document pour examen et observations par le Comité de pilotage de la CMDD.
- Le processus de création du Prix a été légèrement retardé et pourrait être finalisé d'ici décembre 2020 en vue de son annonce au Journal officiel de la *Generalitat de Catalunya*. Ce retard a une incidence sur la date de lancement du Prix, reportée au début de l'année 2021.
- Étant donné que l'évènement régional *SwitchMed Connect 2020*, initialement prévu en novembre 2020, a été annulé, la prochaine édition de la manifestation régionale aura très probablement lieu en novembre 2021 et, si cela est confirmé avec les partenaires SwitchMed et l'Union européenne (UE), la cérémonie de remise des prix aura lieu à cette occasion. Un calendrier actualisé pour le Prix sera présenté lors de la 22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD. Une proposition pour la prochaine réunion de la CMDD sera formulée en vue d'un débat avec le Comité de pilotage.
- En ce qui concerne la représentation de la CMDD au sein du jury du Prix, et comme suite aux conclusions de la 21^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD sur ce sujet, le Secrétariat (CAR/CPD) souhaiterait approfondir la question avec le Comité de pilotage de la CMDD, en tenant compte du fait que le SCP/RAC a initialement suggéré de mobiliser le réseau d'investissement ANIMA².

C. Études d'évaluation

Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1) des Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC)

11. À la suite de la vaste consultation menée auprès des décideurs et des parties prenantes, y compris la consultation plénière MedECC tenue à distance le 22 septembre 2020 (voir le document de travail UNEP/MED WG.483/3), le SPM du MAR1 devrait largement contribuer à la réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur l'action climatique et environnementale qui se tiendra en 2021 en Égypte.

12. Le MAR1 sera présenté lors de la conférence virtuelle Med2020³ coorganisée du 16 au 18 novembre 2020 par le Plan Bleu, MedECC, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS, France) et le programme scientifique MISTRALS⁴. Le MAR1 sera également examiné dans le cadre de la 15^e Réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) (prévue pour le deuxième trimestre 2021 à Kunming, en Chine) et de la 26^e Session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (COP 26) (du 1^{er} au 12 novembre 2021, à Glasgow, au Royaume-Uni).

13. En 2021, le SPM sera soumis à l'examen de la 19^e Réunion de la CMDD, puis à l'approbation éventuelle de la COP 22, à l'occasion de laquelle les travaux du MedECC devraient soutenir les décisions juridiquement contraignantes des Parties contractantes. La COP 22 devra également être l'occasion

² ANIMA (membre de la CMDD) met en œuvre des initiatives pour développer des écosystèmes d'investissement et d'affaires favorisant une économie attractive, durable et inclusive en Méditerranée (Europe, Moyen-Orient et Afrique). ANIMA collabore avec les institutions publiques (par exemple, les chambres de commerce), le secteur privé, les autorités locales et les réseaux d'acteurs territoriaux, ainsi que les réseaux universitaires.
<https://anima.coop/en/>

³ <https://www.medecc.org/3151-2/> ; <https://med2020.sciencesconf.org/>

⁴ Le programme Mediterranean Integrated STudies at Regional And Local Scales (MISTRALS) est un programme décennal d'observations et de recherches systématiques consacré à la compréhension du processus environnemental du bassin méditerranéen et de son évolution face aux changements climatiques.

d'adopter la Stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027 du PNUE/PAM, dont la dimension liée aux changements climatiques sera éclairée par le MedECC.

14. Pour poursuivre sa mission visant à consolider et à fournir des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et environnementaux en Méditerranée, il est désormais essentiel de soutenir le MedECC et ses perspectives au-delà de la publication du MAR1. Le secrétariat et le comité de pilotage du MedECC envisagent trois actions à élaborer à l'avenir, telles que résumées ci-dessous :

(i) Communication sur le MAR1 et son SPM : Une campagne de communication sera menée et comprendra la traduction du SPM en arabe et en français, la diffusion d'infographies contenant les messages clés du MAR1, des mises à jour régulières d'informations sur le site Web du MedECC et sur les médias sociaux, etc. Cette campagne de communication devrait être soutenue par le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, en particulier par le Plan Bleu, avec d'éventuelles actions conjointes avec le Secrétariat de l'UpM.

(ii) Identification des lacunes en matière de connaissances, renforcement du réseau et renforcement des capacités dans le sud et l'est de la Méditerranée : Compte tenu des lacunes liées aux connaissances en matière de couverture thématique et géographique des questions liées aux changements climatiques, ainsi que des écarts dans les efforts de surveillance et de recherche entre les pays méditerranéens, il est essentiel d'impliquer des scientifiques de différents pays en vue d'atteindre un équilibre géographique entre les membres du MedECC. Afin de renforcer davantage le réseau dans toute la région méditerranéenne, des contacts ont été pris et le MedECC a déjà suscité l'intérêt de plusieurs institutions partenaires, en particulier au sud et à l'est de la région, et de scientifiques de haut niveau qui pourraient jouer un rôle clé à l'avenir. Les efforts doivent être maintenus et développés pour concrétiser les partenariats envisageables.

(iii) Préparation de rapports thématiques liés aux lacunes identifiées dans le MAR1 : Il est proposé qu'à partir de 2021, trois rapports thématiques scientifiques ciblés soient élaborés sur les sujets suivants :

- *Les risques côtiers et le potentiel des mesures d'adaptation*, notamment l'érosion côtière, l'élévation du niveau de la mer, les événements climatiques extrêmes, la réduction de la sédimentation, l'infiltration de l'eau de mer dans les aquifères côtiers et la dégradation des habitats (par exemple les zones humides, les systèmes agricoles), compte tenu du fait qu'un tiers de la population méditerranéenne vit près de la mer ;
- *Le lien entre le climat, l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes*, par une analyse des risques axée sur les liens entre l'eau, l'énergie et l'alimentation pour progresser vers la réalisation des ODD et assurer la résilience face aux changements climatiques et l'adaptation à ces derniers. Ce rapport thématique devrait permettre de comprendre les liens et les interdépendances entre les ressources en eau, la production et la consommation d'énergie et la fourniture de nourriture, ainsi que les liens entre l'eau et les services écosystémiques en Méditerranée, sous la pression des changements climatiques et environnementaux. Le rapport pourrait également aborder le transfert et l'intégration des connaissances liées aux liens dans l'élaboration des politiques nationales, régionales et transfrontalières en définissant des questions politiques spécifiques liées à l'utilisation de ressources limitées, principalement en ce qui concerne l'eau, par exemple les événements extrêmes (inondations et sécheresses), la pénurie d'eau, la pollution et la sécurité alimentaire et énergétique ;
- *Les changements environnementaux et les migrations humaines*, par l'étude des interrelations possibles entre les changements environnementaux et la dégradation des moyens de subsistance humains, et les résultats potentiels des migrations. Ce rapport thématique évaluera les preuves scientifiques qui sous-tendent les hypothèses et les projections actuelles concernant les migrations humaines liées aux changements climatiques et environnementaux dans la région.

Questions à examiner :

15. Le Comité de pilotage de la CMDD est invité à partager d'autres idées pour une diffusion élargie du MedECC MAR1 et de son SPM.

16. Le Comité est également invité à débattre des actions envisagées par le MedECC au-delà de la campagne de communication du MAR1 et plus généralement de l'avenir de l'initiative, telle qu'elle a été présentée ci-dessus, en vue d'éventuelles observations et conseils constructifs.

Diffusion du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED)

17. Le plan de communication du RED à l'échelle du système du PNUE/PAM s'articule autour de trois objectifs : 1) assurer une large diffusion des conclusions du rapport, 2) articuler et transmettre des messages de plaidoyer pour une prise en compte par les décideurs en Méditerranée et 3) positionner le RED comme un produit de connaissance phare pour renforcer la base de connaissances pour une prise de décision éclairée en Méditerranée. Le CAR/Info et le Plan Bleu prennent la tête pour sa mise en œuvre, avec la participation du groupe de travail sur la communication du PNUE/PAM (réunissant les spécialistes de la communication des composantes du PNUE/PAM) sous la supervision générale de l'Unité de coordination.

18. Au-delà du lancement des produits fondamentaux en lien avec le RED, le Secrétariat intensifiera ses efforts pour la diffusion du rapport dans la région méditerranéenne. Des événements se déroulant avec des publics de toute la région seront organisés pour assurer la communication et la diffusion de manière inclusive, malgré les restrictions de voyage imposées par la pandémie.

19. Le Plan Bleu prévoit de publier des notes dérivées du RED sur le transport maritime et les pollutions émergentes ; deux notes politiques sont en cours de finalisation et seront publiées d'ici à la mi-2021.

Questions à examiner :

20. Le Secrétariat cherchera à obtenir le soutien des membres de la CMDD et des partenaires du PNUE/PAM pour diffuser les conclusions du RED, notamment par l'adoption intégrale du rapport et l'organisation de manifestations visant à diffuser ce dernier, tels que des webinaires axés sur des messages clés ou des thèmes spécifiques. Le Secrétariat apprécierait que les membres de la CMDD s'impliquent pour promouvoir davantage la prise en compte des conclusions du RED aux niveaux régional, national et local. Le Comité de pilotage de la CMDD est invité à examiner les possibilités qui s'offrent à lui dans ce sens : par exemple, des manifestations virtuelles telles que des webinaires, des campagnes de sensibilisation, des notes d'information, du matériel de formation englobant les conclusions et les messages clés du RED, etc.

21. Les idées et le soutien du Comité de pilotage de la CMDD en vue d'une plus large diffusion des conclusions du RED sont les bienvenus.

Étude de prospective MED 2050 sur l'environnement et le développement en Méditerranée

22. À la suite des avancées présentées dans le document de travail UNEP/MED WG.483/3, les prochaines étapes à entreprendre pour MED 2050 comprennent :

- une réunion du Comité de pilotage de MED 2050 (date provisoire : 13 janvier 2021) ;
- une réunion du groupe de prospective MED 2050 (date provisoire : 28 janvier 2021) ;
- un projet de rapport sur les résultats du module 1 de MED 2050 « Tendances, perturbations et signaux faibles » (début 2021) ;
- la définition de la portée et mise en œuvre du module 2 « Partager et comparer des visions contrastées en Méditerranée, avec notamment un projet de rapport » (d'ici fin 2021) ;

- la définition de la portée et le lancement du module 3 « Concilier les tendances, les perturbateurs et les signaux faibles pour identifier un scénario préféré mais réaliste » (d'ici à la fin 2021) ;
- un rapport d'avancement, notamment la feuille de route MED 2050 mise à jour pour soumission à la COP 22 (les projets seront d'abord soumis aux Points focaux du Plan Bleu, à la CMDD et aux Points focaux du PAM lors de leurs réunions respectives en 2021).

23. Le Plan Bleu renouvelle son invitation à la CMDD et aux membres de son Comité de pilotage à adhérer au réseau MED 2050, afin de recevoir des lettres d'information et d'être informé des possibilités de s'impliquer dans l'exercice par le truchement d'enquêtes, d'ateliers ou de webinaires. Voir le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante : <https://planbleu.org/inscription-reseau-med-2050/>.

Questions à examiner :

24. Le Secrétariat apprécierait de recevoir les points de vue et les suggestions du Comité de pilotage de la CMDD sur les questions suivantes pour examen :

- Le Secrétariat complète constamment sa base de connaissances et de ressources sur la prospective, les perspectives et la planification stratégique à long terme au sujet du développement durable en Méditerranée. Le Comité de pilotage de la CMDD est invité à communiquer au Secrétariat toute référence à des travaux récents de ce type, ou les coordonnées de personnes ressources ayant mené de tels travaux au niveau méditerranéen ou national.
- Le Secrétariat invite le Comité de pilotage de la CMDD à communiquer par l'intermédiaire de la lettre d'information de MED 2050 sur les activités potentielles menées par les membres de la CMDD en matière de prospective, de perspectives ou de planification stratégique à long terme. Les contributions peuvent prendre la forme de brefs articles, d'interviews ou de vidéos.

D. Introduction par la Division scientifique du PNUE de la « Salle de situation de l'environnement mondial » (WESR), du Système d'information sur les rapports d'indicateurs pour les Objectifs de développement durable (IRIS pour les ODD) et de la Mesure des progrès II

25. Comme recommandé par la 21^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, le Secrétariat a invité les représentants de la Division scientifique du PNUE à présenter, au moyen d'une démonstration interactive en direct lors de la 22^e Réunion du Comité, le portail *Environment Live* du PNUE⁵, qui change d'emplacement pour rejoindre la « Salle de situation de l'environnement mondial » (*World Environment Situation Room – WESR*) dans le cadre de la préparation de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-5, février 2021).

26. Les présentations qui seront introduites lors de la 22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD porteront sur les éléments suivants :

- La « Salle de situation de l'environnement mondial » (WESR)⁶ est un projet mondial dont la pertinence et les effets en matière de politique environnementale sont primordiaux. Il comprend des informations géoréférencées, de télédétection et d'observation de la terre intégrées à des statistiques et des données sur la dimension environnementale du développement durable. Les thèmes de la plateforme mondiale couvrent des dimensions complémentaires pour des solutions vertes mondiales pour l'environnement. Il s'adresse aux décideurs politiques nationaux, aux principaux responsables de la politique environnementale, à la communauté scientifique environnementale, aux entreprises et aux citoyens intéressés. En tant qu'instrument de connaissance, la plateforme est essentielle à l'appui des avancées dans la réalisation de la dimension environnementale du Programme 2030 ;

⁵ <https://environmentlive.unep.org/>

⁶ <https://wesr.unep.org/>

- Le système d'information sur les indicateurs (IRIS) pour les ODD⁷ est l'outil de rapportage des indicateurs des ODD pour lesquels le PNUE est l'organisme de tutelle et quand il n'y a pas de mécanisme de collecte de données en place. L'outil vise à faciliter la communication des données relatives aux ODD par les pays et peut être utilisé pour communiquer tout autre indicateur des ODD aux différents organismes de tutelle. Le rapportage sera effectué à l'aide de questionnaires en ligne, comme les systèmes d'enquête en ligne, les questionnaires à remplir et à télécharger, et l'interface de programmation d'application (API) pour relier IRIS directement aux bases de données nationales des ODD ;
- Mesure des progrès II⁸ est un rapport d'évaluation (une publication) dont l'objectif est d'évaluer la relation entre les actions que les pays prennent et qui ont des répercussions sur l'environnement, l'état national de l'environnement, et les répercussions sociales secondaires. Cette publication basée sur des données factuelles, qui s'appuie sur les indicateurs des ODD et le cadres DPSIR (forces motrices, pression, état, effets, réponse), l'analyse les liens entre les ODD et le besoin de cohérence stratégique.

27. Un débat (questions et réponses) suivra les démonstrations en direct afin de recueillir les réactions générales et les observations détaillées du Comité de pilotage de la CMDD en vue d'une collaboration future renforcée.

E. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et intégration des indicateurs de consommation et production durables

28. Faisant suite à la décision IG.24/3 adoptée lors de la COP 21, le Plan Bleu prévoit de produire en 2021 une version complétée et actualisée du tableau de bord méditerranéen de la durabilité, en vue de la réunion de ses Points focaux (mai 2021) et de la 19^e Réunion de la CMDD (juin 2021). Cette version, basée sur les données les plus récentes et les plus complètes, sera conforme aux indicateurs des ODD et intégrera des indicateurs de CPD.

29. Par son travail conjoint visant à intégrer des indicateurs de CPD dans le tableau de bord, le Plan Bleu et le CAR/CPD engageront respectivement un consultant en données et indicateurs et un spécialiste SIG. En plus des fiches d'information sur les indicateurs mis à jour, une série de cartes sera conçue pour illustrer la relation entre la pression exercée par les activités humaines et l'état de l'environnement.

30. En octobre 2020, le Plan Bleu et le CAR/CPD ont organisé une réunion virtuelle pour coordonner l'intégration des indicateurs de CPD dans le tableau de bord méditerranéen de la durabilité. Un examen des indicateurs communs a été réalisé et neuf indicateurs ont été identifiés pour la suite des travaux. Pour ces indicateurs communs, il a été convenu que le Plan Bleu commencerait à mettre à jour les fiches existantes et que le CAR/CPD les réviserait pour s'assurer que l'analyse tient également compte de la perspective de CPD. Les difficultés relatives aux sources d'information et à la disponibilité des données ont également été abordées.

31. À la suite d'une conclusion spécifique de la 21^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, le Plan Bleu va engager des travaux pour envisager le développement d'indicateurs permettant de suivre les répercussions de la crise de la COVID-19 dans la région et les pays méditerranéens, notamment sur les relations entre l'état de l'environnement et la santé. Les ajustements possibles du tableau de bord pourraient également inclure des indicateurs juridiques sur les réglementations environnementales dans le tableau de bord méditerranéen de la durabilité afin de mieux couvrir l'Objectif 6 « Gouvernance » de la SMDD et l'ODD 17 « Partenariats ». Un débat sur ces perspectives peut être engagé avec le Comité de pilotage de la CMDD.

32. En 2020-2021, le Plan Bleu prévoit les activités ci-après liées au tableau de bord méditerranéen de la durabilité :

⁷ <https://environmentlive.unep.org/myiris>

⁸ <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27627/MeaProg2019.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

- D'ici fin 2020-début 2021 :
 - Mettre à jour les 28 fiches d'indicateurs ;
 - Concevoir des cartes supplémentaires illustrant la relation entre la pression exercée par les activités humaines et l'état de l'environnement ;
 - Étudier la possibilité d'intégrer les indicateurs de CPD dans le tableau de bord méditerranéen de la durabilité ;
 - Lancer le développement d'un nouveau site Internet pour l'Observatoire de l'environnement et du développement en Méditerranée du Plan Bleu ; et,
 - Établir une feuille de route en vue de la création d'un observatoire régional de l'environnement et du développement durable en Méditerranée.
- D'ici mai 2021, en vue de la Réunion des Points focaux du Plan Bleu et de la 19^e Réunion de la CMDD :
 - Présenter la feuille de route pour le renforcement de l'Observatoire du Plan Bleu à court, moyen et long terme.
- D'ici novembre 2021, en vue de la COP 22 :
 - Compendium des fiches d'information des indicateurs mises à jour ;
 - Version finale de la feuille de route du Plan Bleu pour un observatoire régional de l'environnement et du développement durable en Méditerranée.

Questions à examiner :

33. Sur la base de l'examen des listes d'indicateurs pour le suivi de la SMDD et du Plan d'action CPD, le Secrétariat (Plan Bleu et CAR/CPD) présentera des résultats préliminaires lors de la 22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD.
34. Le Secrétariat (Plan Bleu et CAR/CPD) rassemblera les informations sur l'analyse des indicateurs (fiches) sous un même portail d'information (c'est-à-dire l'Observatoire de l'environnement et du développement du Plan Bleu) et en utilisant le même format.
35. Des observations et des conseils du Comité de pilotage de la CMDD sur les activités présentées ci-dessus seraient les bienvenus.

F. Structures et processus pour la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD dans les pays méditerranéens

36. Dans le prolongement du partage d'expériences entre les Parties contractantes sur les structures et processus nationaux de mise en œuvre et de suivi des ODD, notamment la session interactive tenue lors de la 18^e Réunion de la CMDD, ainsi que les deux premières éditions du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) réalisées par le Plan Bleu avec la France, le Monténégro et le Maroc en 2016-2017 et avec l'Albanie, l'Égypte et la Tunisie en 2018-2019, le Secrétariat a consulté à distance les membres de la Commission représentant les Parties contractantes pour recueillir leurs contributions au sujet de leurs expériences respectives en matière d'examen national volontaire lors du Forum politique de haut niveau.
37. La plupart des parties contractantes (à l'exception de Chypre, de la Libye, de Monaco, de la Slovaquie et de l'Espagne⁹) ont fourni des contributions intéressantes sur la transposition, la mise en œuvre et le suivi des ODD au niveau national, ainsi que sur les difficultés rencontrées et les solutions pour surmonter les obstacles. Sur la base de ces contributions et des principales conclusions du SIMPEER, le Secrétariat a rédigé un document de synthèse (document de travail UNEP/MED WG.483/5), qui identifie les points communs entre les pays méditerranéens et leurs spécificités nationales.

⁹ Le Secrétariat assurera un suivi auprès de ces pays afin de recueillir leurs contributions respectives.

38. Ce projet de document de synthèse est structuré autour des idées clés suivantes :

- Les ministères ou départements en charge des affaires environnementales sont souvent les organismes nationaux les plus conscients et les plus actifs dans la promotion et la mise en œuvre des ODD au niveau national, mais leur coordination est insuffisante ;
- Les Parties contractantes ont rencontré des difficultés communes dans la mise en œuvre des ODD au niveau national, notamment en ce qui concerne la coordination et la mobilisation efficace de tous les acteurs gouvernementaux. Il est nécessaire de renforcer la structure institutionnelle en vue de mettre en place des cadres de gouvernance efficaces et systémiques aptes à contrer l'« effet de cloisonnement » créé par les approches thématiques et sectorielles (en comparaison aux approches intégrées et systémiques) ;
- Les administrations nationales manquent également de capacités et de ressources pour réaliser correctement les ODD, en particulier pour les programmes de suivi des indicateurs des ODD ;
- Les partenariats multipartites, les forums nationaux/locaux sur le développement durable et l'engagement des organisations de la société civile, des acteurs non gouvernementaux et des autres parties prenantes sont essentiels pour relever les défis mentionnés précédemment.

Question à examiner :

39. Le projet de document de synthèse (document de travail UNEP/MED WG.483/5) est soumis à l'examen et aux commentaires de la 22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD en vue de sa finalisation et de sa soumission éventuelle pour débat lors de la 19^e Réunion de la CMDD.

G. La réponse stratégique du PNUE/PAM à la crise de la COVID-19 en Méditerranée

40. À la suite de la session sur « La pandémie de Coronavirus : considération initiale sur ses effets sur le développement durable dans la région méditerranéenne et actions possibles » tenue lors de la 21^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, le Secrétariat a préparé et diffusé la « Réponse stratégique du PNUE/PAM à la COVID-19 : plan d'action »¹⁰.

41. Conformément aux éléments de base de la réponse stratégique du PNUE à la COVID-19¹¹, ce document identifie les principales questions et priorités pertinentes pour le mandat du PNUE/PAM, en tenant également compte du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les répercussions socio-économiques de la COVID-19¹² et du cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour la réponse socio-économique immédiate à la crise et à ses effets¹³.

42. Un résumé des orientations stratégiques de l'action du PNUE/PAM en réponse à la crise de la COVID-19 en Méditerranée est présenté ci-dessous :

(i) **La phase d'urgence médicale et humanitaire :** La crise de la COVID-19 a des conséquences de plus en plus visibles sur la gestion des déchets, ce qui nécessite une action adéquate pour faire face à l'augmentation de la quantité d'articles en plastique à usage unique et d'équipements de protection individuelle jetés. Cette riposte sera fondée sur les dispositions pertinentes du Protocole Tellurique, qui constitue le cadre juridique pour la prévention, la réduction, l'évaluation et le contrôle des déchets, y compris les plastiques, en Méditerranée.

(ii) **Un changement transformateur pour la nature et les populations :**

- Mieux comprendre les menaces zoonotiques et mieux y répondre : La COVID-19 nous rappelle la nécessité de mieux comprendre les risques potentiels de transmission des maladies zoonotiques des

¹⁰ <https://www.unenvironment.org/unepmap/mediterranean-action-plans-strategic-response-covid-19-blueprint-action>

¹¹ <https://www.unenvironment.org/resources/working-environment-protect-people-covid-19-response>

¹² <https://www.un.org/en/un-coronavirus-communications-team/launch-report-socio-economic-impacts-covid-19>

¹³ <https://unsdg.un.org/resources/un-framework-immediate-socio-economic-response-covid-19>

espèces marines à l'homme, notamment les voies d'entrée des virus, et de gérer les risques de zoonoses de manière adéquate. La principale base juridique de ce travail est le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB). Les réflexions évoquées précédemment seront dûment prises en compte dans le programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique après 2020 (SAP BIO), en tenant compte de la manière dont les questions pertinentes sont traitées au niveau mondial, par exemple le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

- Mieux comprendre les liens entre pauvreté, santé humaine et santé de l'environnement : Le Protocole Tellurique prévoit l'évaluation des liens entre la pollution des mers et les actions liées à la santé humaine. La riposte à la crise COVID-19 pourrait ouvrir une nouvelle voie et une nouvelle occasion de rétablir la collaboration entre MED POL et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin d'apporter des réponses préventives aux risques pour la santé humaine liés à la pollution marine. Le Protocole ASP/DB servira en outre à traiter les liens entre la santé humaine et l'état de la biodiversité marine et côtière.

- Progresser sur les crises du climat, de la biodiversité et des substances chimiques : La crise de la COVID-19 peut entraîner des risques d'affaiblissement de la réglementation environnementale et de son application lorsque les réponses apportées en urgence n'intègrent pas suffisamment la protection de l'environnement comme une dimension importante. La riposte du PNUE/PAM peut agir sur les multiples facettes du défi au travers de son cadre stratégique et programmatique, des instruments juridiques et réglementaires, des mesures politiques, des activités de suivi et d'évaluation, ainsi que du renforcement des capacités.

(iii) **Investir pour reconstruire plus vert** : Les plans de relance budgétaire offrent la possibilité de reconstruire plus vert, d'amorcer une reprise verte en accélérant les approches intégrées du cycle de vie, notamment la CPD et l'économie circulaire, les emplois verts, les énergies marines renouvelables, le tourisme durable, les solutions basées sur la nature et la transition vers une économie bleue durable. La Déclaration de Naples adoptée lors de la COP 21 a mis en avant un consensus régional sur la nécessité d'instaurer une prospérité économique et de contribuer à la stabilité de la région en créant des emplois verts et des opportunités d'innovation dans le plein respect de la protection de l'environnement, dans le cadre d'une approche circulaire et d'un modèle de bonne gouvernance. Le PNUE/PAM s'appuiera sur ce consensus pour veiller à ce que la reprise post-COVID-19 soit entièrement fondée sur les principes de la protection de l'environnement et du développement durable. Les politiques budgétaires vertes peuvent également être un puissant levier pour orienter les actions vers des stratégies fondées sur la nature et neutres pour le climat.

(iv) **Moderniser la gouvernance mondiale de l'environnement** : La crise de la COVID-19 est l'occasion de réévaluer nos méthodes de travail traditionnelles et l'avenir de la gouvernance environnementale. Les domaines devant être examinés comprennent les tâches administratives quotidiennes, la mise en œuvre des activités, les aspects budgétaires et la mobilisation des ressources, les partenariats et la communication. La pandémie a montré que les technologies et les outils modernes peuvent nous aider à modifier nos méthodes de travail traditionnelles tout en maintenant le même niveau d'efficacité et en réduisant l'empreinte écologique de nos activités. Ces méthodes (par exemple, le télétravail, la non-impression de documents, les réunions virtuelles) doivent être maintenues et encouragées dans la mesure du possible. La mise en œuvre des activités sur le terrain (suivi, mise en œuvre pilote, formations et activités de renforcement des capacités) est affectée par les restrictions de voyage dans la plupart des pays méditerranéens. Il est donc crucial d'identifier d'autres moyens de travailler avec les pays afin de garantir la poursuite des activités et la réalisation des résultats escomptés. La crise de la COVID-19 peut également avoir des conséquences budgétaires : les économies budgétaires réalisées grâce aux opérations limitées et aux réunions virtuelles tenues pendant la crise peuvent être réorientées vers le soutien des activités liées à la réponse stratégique à la COVID-19. Enfin, des

campagnes de sensibilisation, de communication et de promotion mobiliseront l'attention des parties prenantes et les inciteront à saisir l'occasion historique d'une renaissance verte en Méditerranée.

43. La mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans la réponse stratégique du PNUE/PAM à la crise de la COVID-19 en Méditerranée sera basée sur des partenariats et une coordination avec les acteurs régionaux et mondiaux, en priorité les Parties contractantes, les membres de la CMDD et les partenaires du PNUE/PAM.

44. Le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone détermine également quelles mesures de réponse prioritaires peuvent être appliquées dans le cadre de son programme de travail et de ses activités actuelles, en procédant éventuellement à des ajustements ou à des réorientations, tout en identifiant quelles actions impliquent la mise en place de nouvelles activités dans le cadre de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 et du programme de travail à venir pour 2022-2023.

Questions à examiner :

45. Le Comité de pilotage de la CMDD est invité à formuler des commentaires concrets sur la riposte stratégique du PNUE/PAM à la crise de la COVID-19 en Méditerranée et des conseils sur la voie à suivre dans le contexte de la CMDD et de ses travaux.

46. Les membres du Comité sont également invités à partager leurs propres initiatives et activités relatives aux répercussions de la COVID-19 dans leur pays ou liées à leur mandat.

H. Adhésion à la CMDD

47. Sur la base des manifestations d'intérêt écrites reçues par le Secrétariat, la composition provisoire suivante de la CMDD est soumise à débat et à un éventuel accord de principe du Comité de pilotage de la CMDD en vue de son examen par la 19^e Réunion de la CMDD et par la COP 22 :

Composition de la CMDD pour 2022-2023 – Membres des groupes de parties prenantes – Proposition basée sur des manifestations d'intérêt écrites (en gras ci-dessous) :

- Le Groupe des Autorités Locales : l'Agence des villes et territoires méditerranéens durables (AVITEM – 2^e mandat), le Forum des villes adriatiques et ioniennes (FAIC – 2^e mandat) et **le Réseau des villes méditerranéennes (Med Cities)** ;
- Le Groupe des parties prenantes socio-économiques : l'Association des chambres de commerce et d'industrie méditerranéennes (ASCAME – 2^e mandat), le Conseil économique et social de Grèce (ESCG – 2^e mandat), et **la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement** ;
- Le Groupe des Organisations non-gouvernementales : ECO UNION (2^e mandat), le Forum égyptien du développement durable (ESDF – 2^e mandat), et le Réseau des gestionnaires des aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN – 2^e mandat) ;
- Le Groupe de la Communauté scientifique : **les Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC), le Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (CIDCE), et Dr. Fatima Driouech (Vice-Présidente du Panel International sur le Changement Climatique (GIEC), Université Polytechnique Mohammed VI, Maroc)** ;
- Le Groupe des organisations intergouvernementales : le Forum arabe pour l'environnement et le développement (AFED – 2^e mandat), le Partenariat mondial pour l'eau – Méditerranée (GWP-Med – 2^e mandat), et **le Centre de coopération méditerranéenne de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN-Med)** ;
- Le Groupe des Parlementaires : Conformément aux documents constitutifs de la CMDD mis à jour (décision IG.22/17), il convient d'envisager le remplacement des trois membres de la CMDD faisant partie du groupe des parlementaires (à savoir le Cercle des représentants parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD), l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) et

l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP UpM)), étant donné qu'ils auront achevé leurs trois mandats consécutifs d'ici fin 2021.

- Compte tenu des difficultés rencontrées pour identifier des candidats potentiels dans le contexte du groupe de représentants parlementaires, le Comité de pilotage de la CMDD a conclu ce qui suit, lors de sa 21^e Réunion : « xxvi. *Compte tenu du nombre limité de réseaux de parlementaires en Méditerranée, si aucun candidat pertinent n'est identifié ou ne manifeste d'intérêt pour adhérer à la CMDD, le Comité de pilotage de la CMDD pourrait envisager de recommander aux Parties contractantes de proroger l'inclusion du Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD) et de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) au sein de la CMDD pour les deux prochaines années. Le Comité a souligné la participation active de ces organisations aux travaux de la CMDD ainsi qu'au sein du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, tout en encourageant le Secrétariat à poursuivre ses efforts afin de désigner d'éventuels candidats pour ce groupe.*

48. À la suite de cette conclusion de la 21^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, le Secrétariat a mobilisé ses efforts pour identifier des candidats potentiels pour le groupe des représentants parlementaires. À ce jour, le Secrétariat n'a reçu aucune lettre de manifestation d'intérêt de la part d'associations régionales de représentants parlementaires de la région méditerranéenne. Compte tenu de ces circonstances inédites, afin de procéder à l'achèvement de la composition de la CMDD en temps utile pour assurer le fonctionnement efficace de la Commission, et conformément à la conclusion de la 21^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, il est proposé à ce dernier de formuler une recommandation visant à étendre le mandat de COMPSUD et du PAM pour une période supplémentaire de deux ans à titre exceptionnel. Si le Comité adoptait une telle recommandation, le Secrétariat en informerait le Bureau des Parties contractantes et demanderait à ce dernier de la soumettre à la COP 22. En attendant, le Secrétariat poursuivra ses efforts d'identification et de mobilisation des candidats potentiels à envisager pour le groupe de représentants parlementaires.

Question à examiner :

49. Le Comité de pilotage de la CMDD est invité à exprimer son avis sur la proposition relative à la composition de la CMDD pour la période 2022-2023.

50. Le Comité de pilotage de la CMDD est également invité à aborder la question susmentionnée concernant le groupe de représentants parlementaires.

I. Préparation de la 19^e Réunion de la CMDD

51. Conformément au mandat de la CMDD (Décision IG.22/17 adoptée lors de la COP 19 en 2016), le Secrétariat soumet les thèmes suivants pour prise en compte par les membres du Comité de pilotage de la CMDD afin de faciliter leur débat sur la préparation de la 19^e Réunion de la CMDD et la définition des points éventuels de l'ordre du jour :

- Débat sur le rapport analytique du Coordonnateur du PNUE/PAM – Convention de Barcelone. Ce rapport pourrait comprendre des contributions des membres de la CMDD ;
- Formuler des avis sur l'ensemble du projet de programme de travail du PNUE/PAM pour 2022-2023 dans le but d'intégrer des considérations de durabilité ;
- Aborder un thème de fond par l'organisation d'une table ronde sur (plusieurs options) :
 - a) *L'économie bleue durable et inclusive* en collaboration avec le groupe de coordination de l'économie bleue durable du PNUE et les initiatives pertinentes soutenues par la Commission européenne (par exemple, EU4Ocean Coalition for Ocean Literacy¹⁴, EU

¹⁴ <https://webgate.ec.europa.eu/maritimeforum/en/node/4484>

International Ocean Governance¹⁵), le groupe de l'OCDE sur l'économie des océans¹⁶, le secrétariat de l'UpM et/ou le WWF-Med ;

- b) *Changements climatiques : état des lieux, risques pour l'avenir et réponses.* D'un point de vue scientifique, cette table ronde pourrait s'inspirer des travaux du MedECC et du RED. D'un point de vue opérationnel, les partenaires de mise en œuvre du Programme Med pourraient être mobilisés. Une attention particulière pourrait également être accordée au travail effectué par le Secrétariat dans le cadre de la mise en œuvre de la décision IG.24/8 adoptée lors de la COP 21 en vue de la désignation éventuelle de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (Med SOx ECA). Le cas échéant, la proposition de « laboratoire de débat » sur le « découplage entre le développement et la pollution atmosphérique provenant des navires en Méditerranée » dans le cadre des Journées européennes du développement 2020, qui devaient se tenir à Bruxelles, en Belgique, les 9 et 10 juin 2020, pourrait être réexaminée puisque cet événement majeur a été annulé en raison de la pandémie de COVID-19. Cette proposition est axée sur un dialogue multipartite, incluant le secteur privé (compagnies maritimes et de croisière) et les autorités portuaires et locales, sur des mesures et des solutions permettant de changer la donne pour lutter contre la dégradation de la qualité de l'air causée par le transport maritime dans le bassin méditerranéen, qui représente l'une des voies de navigation les plus fréquentées au monde ;
ou
- c) *Reconstruire plus vert grâce au déploiement de l'économie circulaire en Méditerranée.* Afin de reconstruire plus vert, les principes de CPD et de circularité devraient être placés au cœur du relèvement post-COVID-19. Les comportements vertueux observés pendant la pandémie pourraient jeter les bases de l'adoption et de l'utilisation à plus grande échelle de la CPD dans le contexte d'une nouvelle normalité verte. Sur la base de la réponse du PNUE/PAM à la crise de la COVID-19 en Méditerranée (voir ci-dessus), cette table ronde pourrait être enrichie par les travaux du CAR/CPD (par exemple, les mesures régionales visant à soutenir le développement d'entreprises vertes et circulaires et à renforcer la demande de produits plus durables, le Prix méditerranéen de l'entrepreneuriat vert, le programme SwitchMed II), les principaux partenaires et les éventuels intervenants invités provenant d'autres organisations.
- Mettre en œuvre le Programme 2030 et les ODD et formuler des avis et recommandations pour l'intégration et la coordination des travaux de la CMDD avec les autres programmes, cadres politiques et initiatives internationaux et régionaux existants en matière de développement durable et d'environnement. Pour ce thème précis, plusieurs options complémentaires peuvent être envisagées :
 - a) Mobiliser les organisations et programmes internationaux et régionaux en vue de l'invitation d'éventuels intervenants : le département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et/ou organismes compétents chargés de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et/ou de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ;
 - b) S'appuyer sur la collaboration antérieure avec les trois commissions économiques régionales des Nations Unies se partageant le bassin méditerranéen et renforcer la dimension régionale par un dialogue significatif avec les bureaux régionaux du PNUE pour l'Afrique, l'Europe et l'Asie occidentale ;
 - c) S'appuyer sur la collaboration initiée avec la division scientifique du PNUE sur i) les rapports, le suivi et les indicateurs et ii) les études de prospective et d'évaluation ;

¹⁵ https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/ocean-governance_en

¹⁶ <https://www.oecd.org/ocean/topics/ocean-economy/>

- d) Sensibiliser la CMDD au travail des organisations confessionnelles et des chefs religieux en matière de protection de l'environnement et de développement durable par une présentation de l'initiative du PNUE « Faith for Earth »¹⁷ ;
 - e) Établir un dialogue entre la CMDD et les organisations de jeunesse méditerranéennes ; le SDSN Youth pourrait être mobilisé dans ce sens par le truchement du SDSN-Med – Université de Sienne, Italie, en tant que membre de la CMDD et partenaire du PNUE/PAM ;
 - f) Consacrer une session spéciale à l'échelle infrarégionale, en accordant une attention particulière à la stratégie de l'Union européenne pour la région adriatique-ionienne (EUSAIR) et l'initiative de l'économie bleue en Méditerranée occidentale (West Med) ;
 - g) Mobiliser les nouveaux membres de la CMDD élus lors de la 18^e réunion de la CMDD et approuvés lors de la COP 21 pour présenter leur travail dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, des ODD et de la SMDD, à savoir AVITEM, FAIC, ASCAME, ESCG, ECO UNION, ESDF, MedPAN, AFED et GWP-Med ;
- Concentrer un point spécifique de l'ordre du jour sur l'apprentissage par les pairs et le partage d'expériences sur les structures et processus nationaux de développement durable, en gardant à l'esprit la mission de la CMDD de soutenir les pays méditerranéens et les parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques de développement durable. Ce point de l'ordre du jour pourrait être présenté par un débat sur le document de synthèse « Structures et processus de mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD dans les pays méditerranéens » (document de travail UNEP/MED WG.483/5). Les Parties contractantes qui ont présenté en 2020 ou présenteront en 2021 leurs examens nationaux volontaires lors du Forum politique de haut niveau, à savoir la Libye, Monaco, le Maroc, la Slovénie et la Syrie en 2020, et Chypre, l'Espagne et la Tunisie en 2021, pourraient en outre être invitées à partager leurs expériences respectives.
 - Assurer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD, y compris les contributions (présentations) des membres de la CMDD, des composantes du PNUE/PAM et des autres parties prenantes. En plus de la présentation et du débat au sujet du tableau de bord méditerranéen de la durabilité mis à jour et rempli et de l'intégration des indicateurs CPD, le débat sur les résultats des évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action CPD, notamment sur les possibilités pour la période à venir et les recommandations éventuelles aux Parties contractantes, devrait figurer au rang des points de l'ordre du jour de premier rang. Cette session sur les évaluations à mi-parcours de la SMDD devrait également offrir un espace de débat sur le projet de Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM 2022-2027.
 - Organisation d'une session interactive (consultation) sur l'étude de prospective MED 2050 préparée par le Plan Bleu. Les membres de la CMDD seront invités à débattre des résultats préliminaires de MED 2050 en vue d'éventuelles recommandations à la COP 22.
 - Organiser une session sur les initiatives phares de la SMDD qui ont été lancées pendant l'exercice en cours : travaux en cours, résultats préliminaires et attendus, et prochaines étapes.

¹⁷ <https://www.unenvironment.org/about-un-environment-programme/faith-earth-initiative/why-faith-and-environment-matters>

Annexe I

Évaluation à mi-parcours de la SMDD

Principales conclusions du rapport préliminaire sur l'état des lieux et l'analyse des lacunes

Annexe I : Évaluation à mi-parcours de la SMDD – Principales conclusions du rapport préliminaire sur l'état des lieux et l'analyse des lacunes

La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)¹⁸ 2016-2025, adoptée par la décision IG.22/2 de la 19^e Réunion des parties contractantes à la Convention de Barcelone (COP 19) (Athènes, Grèce, février 2016) est un document d'orientation stratégique visant à concrétiser le Programme 2030 pour le développement durable (Programme 2030) et les Objectifs de développement durable (ODD) dans la région et les pays méditerranéens.

Le présent résumé du projet de livrable « État des lieux et analyse des lacunes » fait partie de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD, qui vise à fournir des informations sur i) l'état du développement durable en Méditerranée (étayé par une analyse documentaire) et ii) les progrès et les lacunes concernant la mise en œuvre de la Stratégie. Il identifie provisoirement les principales réalisations, lacunes et opportunités de la mise en œuvre de la SMDD au cours de la première phase (2016-2020), dans le but d'améliorer et d'accélérer la deuxième phase (2021-2025).

Le suivi de la SMDD a été mis en corrélation avec les mécanismes mondiaux des Nations Unies pour suivre l'avancée du Programme 2030 et des ODD, comme le décrit le tableau ci-dessous.

Mondial	Régional (Méditerranée)
Programme 2030 et Objectifs de développement durable (ODD)	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)
Forum politique de haut niveau	Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD)
Examens nationaux volontaires	Mécanisme simplifié d'examen par les pairs
Indicateurs ODD ; indice et tableaux de bord ODD	Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée

Le **tableau de bord méditerranéen de la durabilité**¹⁹, composé de 28 indicateurs liés aux ODD et alimenté par le Plan Bleu, vise à assurer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD. Sa dernière publication remonte à juillet 2019, et comprenait 25 indicateurs sur 28 (89%) renseignés pour au moins une année, bien que seuls 18 indicateurs sur 28 (64%) concernent deux années différentes, avec au moins une année pendant la période 2016-2019, pour avoir une idée des progrès réalisés au fil du temps (tendances). Une mise à jour complète du tableau de bord est prévue tous les deux ans, la prochaine version étant prévue pour la mi-2021.

Niveau de remplissage du tableau de bord méditerranéen de la durabilité

(Source : évaluation personnelle)

Groupes d'indicateurs par objectif de la SMDD	Nombre d'indicateurs / objectif	Répartition des indicateurs / objectif	Indicateur comprenant des données pour au moins une année	Indicateur avec des données pour deux années, dont une année comprise entre 2016 et 2019
Indicateurs généraux	5	18 %	5	4
1 - Mer et côtes	3	11 %	2	1
2 - Ruralité et ressources	9	32 %	9	9
3 - Villes	3	11 %	2	1

¹⁸ https://planbleu.org/sites/default/files/publications/mssd_2016-2025_final.pdf

¹⁹ <http://obs.planbleu.org/en/>

4 - Changements climatiques	2	7 %	2	0
5 - Economie verte/bleue	1	4 %	1	1
6 - Gouvernance	5	18 %	4	2
	28	100 %	25	18

Le **mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER)**²⁰ promu par le PNUE/PAM soutient les pays volontaires pour un examen de la transposition, la mise en œuvre et le suivi de la SMDD et des ODD au niveau national. Grâce à des réunions techniques, missions sur le terrain et entretiens avec différents départements ministériels, les pays identifient les obstacles communs et les opportunités dans la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement durable. À ce jour, les pays suivants ont été examinés : la France, le Maroc et le Monténégro (2016-2017) ; l'Albanie, l'Égypte et la Tunisie (2018-2019).

Les **examens nationaux volontaires**²¹, présentés par les pays lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, visent à faciliter l'échange d'expériences nationales, d'exemples de réussite, de défis et d'enseignements tirés pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD. À ce jour, tous les pays méditerranéens ont entrepris cet exercice volontaire. Trois pays (l'Égypte, le Maroc et la Slovaquie) ont même pu l'effectuer deux fois au cours de deux années différentes.

La dernière mise à jour de l'**outil de rapport sur la mise en œuvre de la SMDD** a été effectuée par le secrétariat du PNUE/PAM en avril 2019 ([UNEP/MED WG.469/3 - Annexe II](#)). L'outil suit l'élaboration et la mise en œuvre de 14 initiatives phares et cibles de la SMDD (sur un total de 19). Bien qu'il soit principalement descriptif, il fournit des informations actualisées sur l'état des initiatives phares de la SMDD par leurs promoteurs. La mise en œuvre et l'exécution de la plupart des initiatives phares de la SMDD sont soutenues par les membres de la CMDD, les composantes et partenaires du PNUE/PAM et les parties prenantes externes, avec des ressources externes garanties.

Selon le **Rapport 2020 sur les Objectifs de développement durable**, publié par les Nations Unies en juillet 2020²², le monde n'est pas en position de réaliser les objectifs d'ici à 2030. Même avant l'épidémie de COVID-19, les progrès avaient été inégaux et une attention plus ciblée était nécessaire dans la plupart des domaines. La pandémie a brusquement perturbé la mise en œuvre des ODD et, dans certains cas, a fait reculer des décennies de progrès. Les prévisions indiquent que la pandémie fera replonger des millions de personnes dans l'extrême pauvreté en 2020, dont beaucoup sont des travailleurs de l'économie informelle. La COVID-19 renforce également la vulnérabilité des habitants de taudis du monde entier, qui souffrent déjà de logements inadéquats avec un accès limité ou inexistant aux infrastructures et aux services de base. Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les migrants et les réfugiés sont plus susceptibles de subir des effets graves en raison de leur état de santé et de leur situation socio-économique particuliers. De même, la pandémie fait des ravages chez les femmes et les enfants du monde entier.

Comme l'indique le rapport²³, la nécessité de disposer de données et de statistiques récentes, de qualité, ouvertes et ventilées n'a jamais été aussi grande que pendant la crise de la COVID-19. Au fil des ans, des progrès notables ont été réalisés pour accroître la disponibilité de données comparables au niveau international aux fins du suivi des ODD. Cependant, il existe encore d'énormes lacunes en termes de couverture géographique, d'actualité et de niveau de ventilation requis. Des difficultés subsistent également dans la compilation et la diffusion de métadonnées pour documenter la qualité des données des indicateurs des ODD aux niveaux local et national. Par conséquent, des investissements dans les données

²⁰ <https://planbleu.org/en/projects/1st-technical-meeting-on-simplified-peer-review-mechanism-simpeer-of-national-strategies-for-sustainable-development/>

²¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/>

²² <https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/>

²³ <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/the-need-for-data-innovations-in-the-time-of-COVID-19/>

et les statistiques sont nécessaires pour maintenir une couverture adéquate de tous les groupes de population, ainsi que pour garantir la cohérence interne, la comparabilité et la qualité globale des données produites pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030.

Le rapport annuel du **Réseau de solutions de développement durable** (SDSN)²⁴ montre que les pays méditerranéens sont actuellement loin d'atteindre les ODD d'ici 2030. Neuf des 21 pays n'avaient réalisé aucun des ODD en 2019, et pour près des deux tiers des ODD, des obstacles majeurs entravent encore leur réalisation. Dans la plupart des situations, les efforts entrepris depuis 2015 ont entraîné des changements positifs, mais les changements se sont produits à un niveau ou à un rythme insuffisants pour réaliser les ODD d'ici 2030. La situation est particulièrement critique pour l'ODD 2 sur l'élimination de la faim, la garantie de la sécurité alimentaire, l'amélioration de nutrition et la promotion de l'agriculture durable, pour l'ODD 5 sur l'égalité entre les genres, pour l'ODD 11 sur les villes et communautés durables et pour l'ODD 14 sur la vie aquatique (le plus pertinent pour la Convention de Barcelone) pour lesquels aucun des pays méditerranéens n'est considéré comme étant en voie de réaliser les cibles des ODD d'ici 2030.

Le **Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED)**²⁵, une évaluation complète des interactions entre l'environnement et le développement dans la région méditerranéenne coordonnée par le Plan Bleu (PNUE/PAM), rappelle qu'au cours des dernières décennies, les pressions d'origine humaine ont eu des répercussions de plus en plus importantes sur la région méditerranéenne. La croissance démographique et les modes de production et de consommation non durables ont entraîné une dégradation de l'environnement. Malgré certains progrès, la croissance économique continue d'accroître la consommation de ressources et les émissions de carbone. Les changements d'affectation des terres et de la mer, en particulier sur la côte, sont préjudiciables à l'environnement. L'exploitation des ressources et des organismes, la pollution et les changements climatiques devraient exacerber les fragilités déjà existantes en Méditerranée, entraînant de multiples tensions et défaillances systémiques et mettant en danger la santé et les moyens de subsistance.

Le RED montre que des progrès ont été réalisés dans les réponses et actions stratégiques visant à gérer la Méditerranée de manière plus durable. Toutefois, ces résultats n'ont pas été suffisants pour réduire les pressions les plus importantes sur l'environnement et pour protéger la Méditerranée pour les générations actuelles et futures tout en répondant aux besoins de développement humain. Les tendances actuelles ne permettent pas d'atteindre le bon état écologique (BEE) de la mer Méditerranée d'ici 2020. Le RED souligne que des efforts urgents et collectifs majeurs sont nécessaires pour protéger l'environnement méditerranéen, tout en favorisant le développement humain, en tenant compte des différences entre les pays méditerranéens. Une réorganisation fondamentale des systèmes économiques et sociaux, qui implique notamment des changements de paradigmes et de valeurs, est nécessaire pour concrétiser les engagements en matière de durabilité.

Le RED rappelle que le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone peut jouer un rôle majeur pour favoriser les transitions vers la durabilité. Toutefois, il est urgent de passer de la planification et de l'engagement à une mise en œuvre à grande échelle sur le terrain et à une application efficace, en collaboration avec les autorités locales et les parties prenantes concernées, notamment le secteur privé et les organismes de financement. La mise en œuvre et l'application prennent du retard par rapport à l'ambition des objectifs et mesures convenus conjointement, et risquent de discréditer leur exhaustivité et les grandes réalisations de la diplomatie environnementale dans la région. La menace imminente de dommages graves et irréversibles aux écosystèmes et au bien-être humain qui en découle exige la mise en œuvre et l'application urgentes d'actions, de la capitalisation, de l'intensification et de la diffusion convenues d'une multitude d'innovations pertinentes dans le cadre d'une approche cohérente, ainsi qu'un

²⁴ Sachs et al. (2019), Sustainable Development Report 2019, New York: Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN)

²⁵ <https://planbleu.org/en/activites/report-state-environment-and-development-mediterranean>

suivi et une évaluation adaptés pour garantir que les mesures produisent les effets souhaités, et des ajustements nécessaires lorsque les réalisations prennent du retard.

Principales lacunes

- La **mise en œuvre** de la SMDD et des ODD est trop lente pour respecter les échéances de 2020, 2025 et 2030. Sans une accélération de la transformation et une exploitation des synergies entre ces cadres stratégiques, les objectifs visés ne seront pas réalisés à temps.
- La **SMDD souffre d'un manque de visibilité, de sensibilisation et d'engagement** de la part des parties prenantes non liées au PNUE/PAM. Les responsables et les décideurs politiques non environnementaux de la région et des pays méditerranéens ne connaissent pas toujours la SMDD, comme le montrent les références relativement faibles à la SMDD dans la documentation universitaire et politique.
- La **SMDD n'identifie pas clairement les responsables et les partenaires de mise en œuvre** des orientations et actions stratégiques, ce qui entraîne un manque de responsabilisation et d'engagement. Les orientations stratégiques et les actions sont souvent trop vagues ou génériques pour être correctement mises en œuvre, et manquent d'indicateurs SMART²⁶ pour suivre efficacement l'état d'avancement des actions.
- Les **mécanismes de suivi de la SMDD ne fournissent pas une image actuelle et exhaustive de l'état de la durabilité dans la région méditerranéenne**. Ils ne couvrent pas de manière adéquate le niveau de mise en œuvre des orientations stratégiques, des actions, des initiatives phares et des objectifs de la SMDD.
- Les données en matière de couverture géographique, de précision, d'actualité et de niveau de ventilation requis sont **lacunaires**. Le tableau de bord méditerranéen de la durabilité est aujourd'hui incomplet, partiellement dépassé et ne traite pas de manière égale tous les objectifs de la SMDD.
- Le **niveau d'investissement financier** dans les activités de la SMDD semble insuffisant pour assurer sa mise en œuvre efficace et atteindre les objectifs en temps voulu. Le montant des fonds ne fait pas l'objet d'un suivi adéquat, ce qui empêche d'évaluer la quantité et la qualité des initiatives des parties prenantes contribuant à la SMDD. Il manque également à la SMDD un plan d'action visant à attirer les acteurs financiers concernés et accroître les fonds disponibles
- La **complexité et la diversité** des cadres internationaux de durabilité et des accords multilatéraux (SMDD, Programme 2030, Convention sur la diversité biologique, Accord de Paris, etc.) exigent une forte coordination institutionnelle, technique et politique qui transcende les capacités et des compétences actuelles des mécanismes de suivi de la SMDD existants.

Principales perspectives

- La **SMDD peut être un instrument stratégique accélérant la mise en œuvre des ODD**, et servant d'étape à mi-parcours d'ici 2025, soit cinq ans avant l'échéance du Programme 2030. La SMDD peut également garantir un meilleur ciblage des questions de durabilité les plus pertinentes pour la région méditerranéenne.
- La **SMDD peut tirer parti de la participation active des Parties contractantes et des acteurs concernés grâce aux mécanismes de consultation de la CMDD et des partenaires du PNUE/PAM**. La CMDD peut être habilitée et renforcée techniquement et financièrement pour servir de plateforme multipartite et de forum régional soutenant la mise en œuvre de la SMDD de manière opportune et efficace.

²⁶ Spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps.

- Le regroupement des **initiatives phares avec les actions régionales clés et d'autres initiatives identifiées axées sur la durabilité** contribuant à la SMDD peut simplifier le suivi et soutenir l'extension, la diffusion et la reproduction au niveau régional, national ou local, grâce à un financement adéquat ainsi qu'à un soutien politique et technique.
 - **L'investissement massif dans les plans de relance de l'après-COVID peut être orienté** vers des actions de transformation de la SMDD et des ODD, offrant une occasion unique d'accélérer la transformation de la durabilité et d'éviter des subventions ou des initiatives néfastes.
 - **La diversité, la complémentarité et les interrelations entre les plateformes, institutions, initiatives et acteurs méditerranéens existants** peuvent créer des synergies majeures et des bénéfices potentiels qui peuvent être obtenus par une collaboration innovante et des partenariats multipartites.
-

Annexe II

Prix méditerranéen de l'entrepreneuriat vert – Liste des critères (première ébauche)

Annexe II : Prix méditerranéen de l'entrepreneuriat vert – Liste des critères (première ébauche)

CATÉGORIE : ENTREPRISES

a) Critères de base (obligatoire)

a.1. L'entreprise durable est rentable selon ses résultats économiques.

a.2. L'entreprise durable relève les défis environnementaux et minimise ses effets sur l'environnement. Elle applique des outils tels que l'éco-innovation, la réflexion sur le cycle de vie des produits et/ou l'éco-conception, l'économie circulaire. Elle prévient la pollution, applique une gestion efficace des ressources et contribue à un mode de vie durable pour les consommateurs.

a.3. L'entreprise durable répond aux besoins sociaux, renforce les communautés et fonctionne selon une approche en réseau.

b) Critères supplémentaires (souhaitable)

b.1. L'entreprise durable a mis en place un système de travail équitable, soit dans des conditions d'emploi décentes, soit selon un modèle d'entreprise coopérative équitable ou de services indépendants.

b.2. L'entreprise durable fait face à ses difficultés socio-économiques contextuelles grâce à des stratégies d'adaptation réussies.

b.3. L'entreprise durable a un potentiel de reproductibilité et de d'évolutivité.

Proposition de répartition pour l'évaluation des critères de base et complémentaires :

Critères	% pour l'évaluation
a.1	25 %
a.2.	30 %
a.3.	15 %
b.1.	10 %
b.2.	10 %
b.3.	10 %

CATÉGORIE : AUTORITÉS PUBLIQUES

Critères d'évaluation

1) La politique, le plan ou la législation ont influencé la création, l'élargissement ou la reproduction d'entreprises durables qui relèvent les défis environnementaux et répondent aux besoins sociaux. Une évaluation appropriée des résultats de l'action publique a été effectuée par l'autorité.

2) La politique, le plan ou la législation ont été soutenus de manière adéquate par des mécanismes de financement ou des incitations fiscales écologiques.

3) La politique, le plan ou la législation ont été établis par une procédure participative publique.

Proposition de répartition pour l'évaluation des critères :

Critères	% pour l'évaluation
1	50 %
2	25 %
3	25 %
